



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2024-0134

D É C I S I O N

Portant acte modificatif n°1 du marché N° 2022F05HYG02 relatif à la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien, brosseur et autres accessoires d'entretien

LOT 2 : Produits de brosseur, essuyage et autres

CC ACVI / NICOLAS ENTRETIEN

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01^{er} avril 2019,

Vu le dossier de consultation portant sur les prestations relatives à la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien, brosseur et autres accessoires d'entretien, et notamment son lot 2, produits de brosseur, essuyage et autres,

Vu la décision DC2022-0089 en date du 01 juillet 2022 autorisant l'attribution du présent contrat, n°2022F05HYG02, à la société **NICOLAS ENTRETIEN**, sise 257 Rue Pierre Pascal Fauvelle – BP 82073 – 66011 PERPIGNAN CEDEX (SIRET N° 301 791 455 00050),

Vu le projet d'acte modificatif n°1,

Considérant la nécessité de prolonger le contrat pour permettre le lancement et l'attribution d'une nouvelle consultation,

Considérant que cet acte modificatif n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant notifié du marché,

Considérant que cet acte modificatif n°1 ne modifie en rien les éléments essentiels du marché tel que définis dans les pièces contractuelles,

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240711-DC2024-0134-CC
Date de télétransmission : 29/07/2024
Date de réception préfecture : 29/07/2024

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'acte modificatif n°1 de prolongation du délai d'exécution du présent contrat n°2022F05HYG02, de la société **NICOLAS ENTRETIEN**, sise 257 Rue Pierre Pascal Fauvelle – BP 82073 – 66011 PERPIGNAN CEDEX (SIRET N° 301 791 455 00050), et ce pour un délai supplémentaire de 2 mois et 16 jours, soit jusqu'au 30 septembre 2024,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la signature du projet d'acte modificatif n°1,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

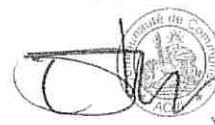
Fait à Argelès-sur-Mer, le 11 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture

Le président

Antoine PARRA

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.



AVENANT N°1 MODIFICATION DE DÉLAI

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus
3 Impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER CEDEX

A l'attention de : Monsieur ANTOINE PARRA
Courriel : antoine.parra@cc-acvi.com
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr>
<http://agysoft.marches-publics.info/>

Représenté par : Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

NICOLAS ENTRETEN
257 RUE PIERRE PASCAL FAUVELLE
BP 82073
66011 PERPIGNAN CEDEX
Courriel : OFFRES@nicolasentretien.com
Tél : 0468683070
Fax : 0668683071
SIRET : 30179145500050

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet de l'accord-cadre

Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien, brosse et autres accessoires d'entretien/ Lot n° 02 : Produits de brosse, essuyage et autres

Référence de l'accord-cadre : 2022F05HYG02

Date de la notification : 12/07/2022

Durée du contrat : 12 mois, à compter du 13/07/2023 et jusqu'au 12/07/2024.

Montant initial de l'accord-cadre

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT maximum : 90 000,00 €
- Montant TTC maximum : 108 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240711-DC2024-0134-CC
Date de télétransmission : 29/07/2024
Date de réception préfecture : 29/07/2024

D - Objet de l'avenant

Prestation concernée par l'avenant :

Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien, brosse et autres accessoires d'entretien/ Lot n° 02 : Produits de brosse, essuyage et autres

Modifications introduites par le présent avenant : modification de délai

Durée du contrat initiale : 12 mois

Date de début initiale : 13/07/2023

Date de fin initiale : 12/07/2024

Durée du contrat avant modification : 12 mois

Date de fin avant modification : 12/07/2024

Durée du contrat après modification : 14 mois et 16 jours

Nouvelle date de fin : 30/09/2024

IL est proposé de prolonger le contrat pour sa dernière période jusqu'au 30/09/2024, délai nécessaire pour lancer une nouvelle consultation.

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A
Le 29/07/2024

✓ Signature du titulaire

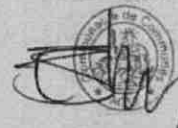
NICOLAS ENTRETIEN
B.P. 2073
66011 PERPIGNAN CEDEX

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A
Le 29/07/2024

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A
Le 29/07/2024

✓ Signature

NICOLAS ENTRETIEN
B.P. 2073
66011 PERPIGNAN CEDEX

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :